

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 11138

Numéro SIREN : 423 829 225

Nom ou dénomination : 1 TERRE NET

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2019 sous le numéro de dépôt 67873



1911005201

DATE DEPOT : 2019-06-14

NUMERO DE DEPOT : 2019R067873

N° GESTION : 2008B11138

N° SIREN : 423829225

DENOMINATION : 1 TERRE NET

ADRESSE : 67 boulevard De Reuilly 75012 PARIS

DATE D'ACTE : 2019/06/07

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

08BM138

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

14 JUIN 2019

Sous le N° : 67873

1 TERRE NET
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.623 €
Siège social : 67 boulevard de Reuilly
75012 PARIS

RCS PARIS 423 829 225

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ 1 TERRE NET
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

HERMESIANE

SOCIÉTÉ
DE
COMMISSAIRES AUX
COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE VERSAILLES

1 TERRE NET
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.623 €
Siège social : 67 boulevard de Reuilly
75012 PARIS

RCS PARIS 423 829 225

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ 1 TERRE NET
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 5 juin 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.



Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2018 n'ont pas fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité de notre part et ont été approuvés par votre assemblée générale du 7 décembre 2018, ils sont apparus les données suivantes :

COMPTES DE RESULTAT	30/06/2018	30/06/2017	DIFFERENCE
CHIFFRE D'AFFAIRES	171.977 €	190.835 €	-18.858 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	5.372 €	21.839 €	-16.467 €
BENEFICE NET	6.311 €	19.343 €	-13.032 €

BILAN	30/06/2018
CAPITAUX PROPRES	79.270 €
CAPITAL SOCIAL	7.622 €
ENDETTEMENT	60.541 €
ACTIF CIRCULANT	120.984 €

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Une situation a été établie au 31 décembre 2018 qui confirme que les capitaux propres sont supérieurs au capital.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Malakoff, le 7 juin 2019
Le commissaire aux comptes
et à la transformation,
SAS HERMESIANE

Le président,
Xavier Christ